



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 13 février 2020

Membres Présents : 40

MMES BARRAULT Brigitte, BERTHELOT Christine, BEVIERE Monique, CHARVIN Evelyne, DAUVILLIERS Delmira, DESPREZ Nicole, DOUELLE Nadine, FAUTRAT Marie-Françoise, FILS Sandrine, HINCKY Françoise, POUILLART Nadège ;
MM. BACHELET Raynald, BERCHER Fabien, BERTHELOT Michel, BESNARD Jean, BOURGEOIS Martial, BOUVARD Jean-Claude, BRICHARD Gérard, BRUNEAU James, CATINAT Thierry, CITRON Jacques, DI STEFANO Alain, DONES Jacky, GAULTIER Jean-Claude, GUERINET Patrick, JOVE Louis, LEGRAND Gérard, LEOTARD Alexandre, LUTTON Patrick, MAMEAUX Dominique, PETETIN Marc, PETIOT Pierre, PETIT Gérard, ROUSSEAU Pierre, SILLET Jean-Marc, TARTINVILLE Yves, TOURAINE Michel, VERNEAU Daniel, VILLARD André, VINCENT Christian.

Pouvoirs

Mme DENIAU Evelyne donne pouvoir à M. LEGRAND Gérard
M. PICARD Michel donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique
M. VERNEAU Philippe donne pouvoir à M. VERNEAU Daniel

Secrétaire de séance : M. Patrick GUERINET.

Rappel de l'ordre du jour :

- Compte rendu du Comité syndical du 19 décembre 2019
- Présentation et vote du Compte de Gestion 2019
- Présentation et vote du Compte administratif 2019 et affectation des résultats
- Vote du budget 2020 et du montant de la participation des collectivités membres
- Renouvellement d'une ligne de trésorerie
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE reçoit les élus et salue M. PETETIN pour son accueil à Dadonville. Ce dernier remercie le PETR d'avoir pensé à sa commune pour cette réunion.

La Présidente fait part des personnes excusées puis après avoir constaté que le quorum était atteint et avoir donné lecture des pouvoirs reçus, passe au premier point à l'ordre du jour.

Compte rendu du Comité syndical du 19 décembre 2019

Mme BEVIERE rappelle que le Comité syndical du 19 décembre concernait principalement le débat sur les Orientations budgétaires ainsi que la décision modificative pour le volet investissement du budget 2019.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Présentation et vote du Compte de Gestion 2019

Mme BEVIERE précise que le compte de gestion a été dressé par M. PAGE, comptable public, et que ce dernier n'appelle ni remarque ni réserve de sa part.

Elle présente les résultats budgétaires de l'exercice 2019.

Section d'investissement.

En recettes.

Prévisions budgétaires de 229 633,78 €.

Titres de recettes émis : 47 657,02 €.

En dépenses.

Autorisations budgétaires de 229 633,78 €.

Mandats émis pour 87 812,84 €.
Soit un résultat de l'exercice en déficit de 40 155,82 €.

Section de fonctionnement.

En recettes.

Prévisions budgétaires de 1 149 143,54.

Titres de recettes émis : 670 115,54.

Réductions de titres pour 3 002,68 €, soit des recettes nettes de 667 112,86 €.

En dépenses.

Autorisations budgétaires de 1 149 143,54 €.

Mandats émis pour 706 137,12 €.

Annulations de mandats pour 1 672,10 €.

Soit un résultat de l'exercice en déficit de 37 352,16 €.

Au total de sections, le résultat est en déficit de 77 507,98 €.

Résultat d'exécution du budget principal en tenant lieu de l'exercice 2018.

Résultat de l'exercice 2018 : 231 596,80 €.

Résultat de l'exercice 2019 : - 77 507,98 €.

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019 de 154 088,82 €.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Présentation et vote du Compte administratif 2019 et affectations des résultats

Mme BEVIERE indique que pour faciliter la lecture, le budget 2019, le compte administratif 2019 et le projet de budget 2020 sont intégrés dans le même document.

Dépenses de fonctionnement.

Chapitre 011 « Charges à caractère général ».

622 180,52 € prévus en 2019 pour 227 814,44 € réalisés. Cette différence est en grande partie dû aux frais d'études et recherches : 92 877,80 € réalisés sur les 278 531,00 € envisagés. Les études pour le SAGE, par exemple, n'ont pas pu être faites en raison des aléas climatiques des années précédentes. Par ailleurs, quelques fois, des études complémentaires sont demandées par les services de l'Etat, ce qui allonge les délais pour les demandes de solde.

Chapitre 6228 « Rémunérations intermédiaires diverses ». 3 085,24 € réalisés sur les 32 750,00 € prévus. Le décalage de versement des subventions Leader ne permettent donc pas de rembourser la part au PETR Gâtinais Montargois.

A noter que la ligne 6238 « Divers », constituant en quelque sorte l'épargne du PETR était de 132 519,52 €. Nous verrons qu'en 2020, cette ligne est très largement inférieure, la part d'autofinancement du Pays étant de plus en plus importante.

Chapitre 012 « Charges de personnel ».

408 626,27 € réalisés sur les 453 090,00 € prévus au budget 2019.

Les dépenses totales prévisionnelles s'élevaient à 1 149 143,54 €. Le réalisé est de 704 465,02 €, pour les raisons évoquées précédemment.

Recettes de fonctionnement.

Chapitre 6459 « Remboursement charges de sécurité sociale ». 9 323,41 € réalisés pour 5 000,00 € prévus. Le montant est plus important en raison d'un congé maladie plus long.

Chapitre 74 « Dotations, subventions ». Ce chapitre se décline en sous chapitres.

Etat et autres organismes. Il s'agit des fonds ADEME, DREAL, DIRECCTE, ARS pour le financement des postes d'animation en très grande partie.

32 831,20 € réalisés, pour 57 831,00 € envisagés.

Régions. Les recettes couvrent les frais d'animation des démarches engagées par le PETR, dont le CRST. Sur ce point, la subvention de la Région Centre Val de Loire est de 50 000,00 €. En années constantes, elles sont en diminution. Nous savons d'ores et déjà qu'en 2021, celles-ci seront moindres, et nulles en 2022.

Au global, les dotations Région s'élèvent à 257 331,04 €, contre 479 120,50 € prévus.

Département. Il s'agit du cofinancement pour l'opération Forum job d'été et de l'alternance.

Autres communes. Il s'agit de la participation des communes à l'étude Suivi renforcé de la qualité des eaux.

Groupement de collectivités. Il s'agit des cotisations des EPCI membres du PETR. Celles-ci s'élèvent à 207 067,25 €, soit 3,25 €/habitant et par an.

Autres groupements de collectivités. Il s'agit en partie du PETR Gâtinais Montargois pour la participation aux frais Leader.

Autres organismes. Il s'agit des deux Agences de l'Eau pour le SAGE Nappe de Beauce et le Contrat global.

L'AESN ne finance plus que les études et la communication. L'AELB finance les études et l'animation.

Quote-part des subventions d'investissement transférées. 5 610,00 € réalisés.

L'excédent de 2018 intégré est de 50 447,04 €.

Les dépenses totales prévisionnelles s'élevaient à 1 149 143,54 €. Le réalisé est de 717 559,90 €.

Dépenses d'investissement.

Les dépenses principales concernent les frais liés à la révision du SCoT, qui, par ailleurs, doivent être amortis.

Chapitre 139 « Subventions d'investissement transférées au compte de résultat » : 5 610,00 €, comme évoqué plus haut.

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 62 577,36 € réalisés pour 67 558,00 € prévus après décision modificative.

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 19 625,48 € réalisés pour 156 465,78 € prévus après décision modificative. Ces investissements correspondent à l'acquisition du véhicule de service.

Les dépenses totales s'élèvent à 87 812,84 € pour 229 633,78 € prévus après décision modificative.

Recettes d'investissement.

Chapitre 001 « Excédent d'investissement » : 181 149,76 €.

Chapitre 40 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : 41 813,02 €.

Chapitre 10 « Dotations, fonds divers » : 5 844,00 €.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 228 806,78 €.

Ce résultat permet donc d'envisager un transfert de plus de 100 000 € (entre 130 et 140 000 €) de l'investissement vers le fonctionnement, comme le proposait le comptable public il y a quelques semaines.

La Présidente quitte la salle. M. GUERINET, 1^{er} Vice-président, prend la présidence du comité. Il donne lecture de la délibération et détaille les chiffres du tableau récapitulatif, puis soumet aux voix le compte administratif 2019.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité.

Mme BEVIERE rejoint la salle. M. GUERINET lui fait part de la décision du Comité.

Mme BEVIERE remercie les élus de leur confiance renouvelée.

Affectations des résultats.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Dépenses d'investissement : 87 812,84 €.

Recettes d'investissement : 47 657,02 €.

Résultat d'investissement de l'exercice N-1 : 181 149,76 €.

Le résultat de clôture, qui tient compte du résultat d'investissement de l'année antérieure, est de 140 993,94 €.

Restes à réaliser en dépenses : 4 100,00 €.

Restes à réaliser en recettes : 827,00 €.

Dépenses de fonctionnement : 704 465,02 €.

Recettes de fonctionnement : 667 112,86 €.

Résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 : 50 447,04 €.

Le résultat de clôture qui tient compte du résultat de fonctionnement de l'année antérieure : 13 094,88 €.

Il est proposé d'affecter, en dépenses de fonctionnement, au compte 002 « Excédent antérieur reporté » la somme de 13 094,88 € et en recettes d'investissement, au compte 001 « Excédent antérieur reporté », la somme de 140 993,94 €.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

Vote du budget 2020 et du montant de la participation des collectivités membres

Mme BEVIERE indique qu'il existe peu de différences entre le budget 2019 et 2020.

Dépenses de fonctionnement.

L'article 011 « Charges à caractère général » s'élèvent à 620 486,26 €. Les études pour le SAGE sont intégrées dans ce montant.

La ligne « Divers » (6238) est envisagée à hauteur de 65 273,26 €. Elle est en très nette baisse par rapport à l'exercice 2019. L'article 012 « Charges de personnel » est moins élevé qu'en 2019, 438 710,00 € contre 453 090,00 €, notamment parce que la cellule du SAGE ne représente plus qu'1,5 ETP contre 2,5 jusque-là.

Les deux nouveaux postes « mobilité » et « contrat Eau et Climat » sont inclus.

Les dépenses de fonctionnement 2020 sont estimées à 1 157 644,88 € et sont très sensiblement identiques aux dépenses de l'exercice précédent.

Recettes de fonctionnement.

Le budget 2020 prévoit 1 135 909,00 € de subventions, dont 37 689,00 € de fonds d'Etat, 510 702,00 € de fonds Régions et 206 940,00 € de cotisations des Communautés de communes membres, avec une cotisation identique à 2019, 3,25 €/habitant.

Pour mémoire, cette cotisation est la même depuis 2018.

Le budget 2020 s'équilibre donc, en fonctionnement, à la somme de 1 157 644,88 €, en recettes et en dépenses.

Dépenses d'investissement.

Les investissements 2020 sont un peu moindres qu'en 2019 et estimés à 204 988,56 €.

Chapitre 139 « Subventions d'investissement transférées au compte de résultat » : 8 541,00 €.

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 8 100,00 €.

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 188 347,56 €.

Recettes d'investissement.

Chapitre 001 « Excédent d'investissement » : 140 993,94 €.

Chapitre 40 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » : 57 748,62 €.

Chapitre 10 « Dotations, fonds divers » : 5 419,00 €.

Chapitre 131 « Subventions d'équipements transférables » : 827,00 €.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 228 806,78 €.

Les budget d'investissement 2020 s'équilibre à 204 988,56 € en dépenses et en recettes.

La Présidente donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le budget unique 2019 et le montant de la participation sont adoptés à l'unanimité.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Mme BEVIERE précise que cette demande est faite par précaution, la trésorerie du PETR étant à ce jour suffisante pour gérer les affaires courantes. Il s'agit ici d'anticiper un besoin, même si la ligne de trésorerie peut ne pas être utilisée. Elle invite par ailleurs les EPCI à verser leurs cotisations dès que possible.

Le montant est identique à la ligne ouverte en 2019, soit 300 000 €.

La Présidente donne lecture de la délibération, qui précise les conditions de cette offre du Crédit Mutuel du Centre.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Transfert de l'excédent d'investissement vers le fonctionnement.

Comme cela a été convenu précédemment, ce transfert sera concrétisé dans les prochains jours par une demande auprès de Monsieur le Préfet.

- CEE.

Mme BEVIERE donne la parole à David VOYER, qui rappelle la démarche initiée avec le TEPCV. Aujourd'hui, les conditions sont tout à fait différentes, mais l'obtention de fonds privés liés aux démarches de réduction de l'empreinte écologique du territoire reste un enjeu fort. Quatre offres ont été faites au PETR, dont la société PME. Son offre étant mieux disante, à hauteur de 6 900 €/GWH cumac générés, les élus du Bureau ont décidé de garder le même prestataire.

Il s'agit maintenant de finaliser la convention cadre avec PME et de définir les actions à entreprendre pour obtenir le maximum de CEE. Il est mentionné que, contrairement à la démarche PTECV, il n'y a désormais plus de plafond pour ces dotations. Elles sont liées aux projets locaux, dont ceux des collectivités, des bailleurs, des agriculteurs ou des entreprises.

Les dotations de CEE dépendent de la nature des travaux engagés ; elles sont calculées sur la base des fiches-actions du Ministère de l'Ecologie.

La Présidente reprend la parole et demande si le principe d'un pourcentage attribué au PETR est envisageable et si 5% paraît raisonnable.

Mme DAUVILLIERS indique que, dans la mesure où du temps d'animation sera passé par le PETR, pour le suivi de ces dossiers CEE, il est tout à fait normal qu'une participation lui soit réservée.

Les élus du Comité syndical s'accordent sur ce pourcentage de 5%, à déduire des dotations reçues.

- Guide du Routard Pithiverais et Gâtinais.

Mme BEVIERE rappelle la sortie nationale du guide prévue le 27 mai prochain et la manifestation organisée par les deux PETR partenaires à Bellegarde le 25 mai.

Le projet de visuel, illustré par une ruelle de Yèvre-le-Châtel, est projeté sur l'écran.

M. TARTINVILLE rappelle que les fonds Leader ont largement contribué au financement du guide, ainsi que les financeurs ayant acheté une page de publicité. Leurs visuels sont projetés sur l'écran.

- Natura 2000.

Mme BEVIERE passe la parole à M. GUERINET, qui indique que lors du dernier Comité de pilotage en date du 23 janvier, le PETR a été reconduit en tant que structure maître d'ouvrage de la démarche et qu'il a été réélu Président du Comité de Pilotage. Le calendrier prévisionnel de poursuite de la démarche est donc respecté. L'appel d'offres pour l'animation sera lancé prochainement, pour un redémarrage de l'animation au cours du second semestre 2020.

- Site Remarquable du Goût.

Mme BEVIERE rappelle que le territoire est labellisé depuis 2019 et précise qu'aujourd'hui les choses se concrétisent par les plantations d'amandiers par les producteurs. Deux dossiers de financement ont été déposés au dernier Bureau, un troisième sera présenté au Bureau de mars. Le total des surfaces plantées représente environ 8 hectares.

- Contrat de ruralité 2020.

La Présidente indique que l'appel à projets 2020 est lancé depuis cette semaine, et que les collectivités ont jusqu'à mi-mai pour faire leur demande auprès de la Sous-préfecture.

- TO du SCoT révisé.

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER qui présente, à partir de l'application web mise en œuvre par PIVADIS, comment les collectivités peuvent indiquer ou annoter des modifications par rapport à la tache urbaine modélisée après approbation du SCoT. La démarche est très aisée, et certaines communes ont déjà intégré des modifications.

Toutes les communes du territoire ont été destinataires et ont reçu un mail leur indiquant la marche à suivre. La date limite de remontée des informations est fixée à fin février, pour ne pas retarder les démarches de PLUi en cours.

- Prochaines dates.

Le dernier Bureau de la mandature actuelle se tiendra le jeudi 13 mars à 17h30.

Concernant la réinstallation du PETR après les élections municipales, la Présidente rappelle que les délais sont contraints. Le Comité syndical d'installation ne pourra pas être organisé après le 8 mai 2020.

La Présidente rappelle que c'est le dernier Comité réuni dans cette configuration. Elle dit avoir travaillé avec beaucoup de plaisir avec les élus, dans une recherche de confiance et pour ensemble faire avancer notre territoire. Elle souhaite que cette ambiance perdure, quelle que soit la personne élue à la tête du PETR dans les prochains mois.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h05.

M. PETETIN, Maire de Dadonville, après avoir salué l'accompagnement du PETR dans les projets de sa commune, et au-delà, invite les participants à partager le verre de l'amitié. Il retiendra tout particulièrement les fonds CEE à hauteur de 108%. Du jamais vu selon lui.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Patrick GUERINET

Monique BEVIERE